

SESSION DU 12 DÉCEMBRE 2016**RAPPORT N° FIN 1****■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES****■ SERVICE FINANCES****9356****Présentation générale du budget primitif 2017**

Le budget primitif 2017 du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'équilibre en recettes et en dépenses à 750,5 millions d'euros. Ce montant représente les crédits nouveaux 2017 hors inscriptions relatives aux crédits revolving. Ce budget mobilise plus de 89,8 millions d'euros pour l'investissement public.

Année après année, cet équilibre est toujours plus compliqué à construire. Les moyens attribués aux politiques publiques départementales doivent faire face à une triple contrainte budgétaire : l'augmentation des allocations individuelles de solidarité (102,3 millions d'euros de décalage prévus en 2017 entre le montant des allocations versées et la compensation apportée par l'Etat y compris les accords de Matignon), la poursuite des effets de la diminution de l'autonomie fiscale sur le niveau des recettes budgétaires (en 2017, un point de fiscalité représente 1,4 million d'euros), la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (soit une diminution de 11,5 millions d'euros en prévision de recettes de DGF sur le budget 2017).

Malgré ce contexte, et conformément aux orientations budgétaires débattues par l'assemblée départementale à la session du 23 novembre dernier, le budget 2017 confirme la stabilité fiscale (la taxe sur le foncier bâti maintenue à un taux de 17,24%) et un niveau soutenable d'endettement (58 millions d'euros d'emprunts nouveaux), avec une capacité de désendettement particulièrement maîtrisée à 2,6 années fin 2015.

C'est par une rationalisation engagée depuis plusieurs années de chaque euro dépensée que ce budget permet à la fois de faire face aux contraintes exogènes indiquées précédemment tout en développant une action publique qui porte haut les ambitions d'un service public départemental en matière de solidarités et de développement de tous les territoires.

I – LES PRIORITES D' ACTIONS 2017

Les orientations budgétaires ont défini les grands enjeux pour 2017, ce budget primitif les décline opérationnellement. Il convient d'en retenir ici 3 axes essentiels :

1- Dans son rôle d'appui aux territoires, le conseil départemental diversifie et amplifie son action en 2017 :

A l'heure où les communes et les intercommunalités de Meurthe-et-Moselle s'inscrivent dans de nouveaux périmètres, le département apporte les garanties d'un accompagnement pertinent de leur projet en termes d'aménagement et de développement. L'appui aux territoires en Meurthe-et-Moselle c'est :

- La prise de compétence « Aides à la pierre » au 1^{er} janvier 2017 avec la définition d'une politique de l'habitat adaptée aux besoins des territoires et des habitants. Les crédits 2017 consacrés à la politique du Logement s'élèvent à 3,2 millions d'euros en fonctionnement et 0,6 millions d'euros en investissement.
- Un effort marqué en matière d'aménagement avec une politique d'amélioration et d'entretien du réseau routier départemental qui mobilisera 32,3 millions d'euros en 2017 (8,8 millions d'euros en fonctionnement et 23,5 millions d'euros en investissement) soit 3,2 % de plus qu'en 2016. Cet effort est également illustré par une politique numérique ambitieuse qui s'articule par le déploiement rapide et en une seule phase de la fibre optique accessible pour tous et partout aux côtés de la Région Grand Est et, par ailleurs, la résorption des zones blanches de téléphonie mobile. Le budget primitif 2017 du Réseau Départemental Haut Débit prévoit un investissement de 8,1 millions d'euros sur ces chantiers essentiels pour les habitants et les entreprises de Meurthe-et-Moselle.
- 2017 sera également la première année pleine de mise en œuvre des Contrats Territoires Solidaires. En tenant compte des crédits nécessaires liés à la mise en œuvre des Contrats Territorialisés de Développement durable, l'animation territoriale mobilisera 4,3 millions d'euros en fonctionnement et l'appui aux communes et intercommunalités 11,1 millions d'euros en investissement.
- Dans le même temps, malgré les évolutions du cadre législatif, le conseil départemental maintient à un haut niveau son engagement en direction de la profession agricole en mobilisant 0,5 millions d'euros à travers la Charte Agricole mais aussi en maintenant son rôle d'appui à travers la commande publique (100 000 € inscrits sur l'approvisionnement local (filères bio et conventionnelles) dans la restauration des collèges).

2- Au cœur du projet départemental, l'éducation et l'émancipation constituent des éléments clés du budget 2017 :

- Alors que 2017 verra l'inauguration des 3 premiers collèges neufs (Jean Lamour à Nancy, Louis Marin à Custines et Pierre Brossolette à Réhon), la mise en œuvre du Plan Collèges Nouvelles Générations se poursuivra à un rythme soutenu. Avec 35 millions d'euros mobilisés en investissement en 2017, le PCNG reste le premier poste d'investissement en Meurthe-et-Moselle.

- Avec des crédits de fonctionnement de 4,3 millions d'euros en 2017, les moyens alloués aux politiques publiques départementales consacrées au sport, à la culture, à l'éducation populaire et à l'engagement citoyen, seront maintenus et confortés. Il s'agira d'une année de fortes évolutions pour ces politiques publiques qui, pour tenir compte des enjeux soulignés dans le cadre des Assises départementales qui se sont clôturées en octobre 2016, verront leurs dispositifs et les modes d'animation des partenariats évoluer.
Pouvoir préserver à l'euro près le volume des crédits 2016 constitue une priorité départementale forte. Cela était loin d'être acquis lors des orientations budgétaires de l'an dernier, venant ainsi conforter le volontarisme et l'ambition de la collectivité sur ces politiques thématiques majeures dans le cadre du Projet départemental.

3- Cœur de métier de l'action publique départementale, les moyens consacrés à la solidarité constituent le pilier central du budget 2017 :

- 2017, un niveau inédit de moyens accordés à la protection de l'enfance : la collectivité confirme et renforce une nouvelle fois l'action publique départementale en direction de l'enfance et de la jeunesse. Le nouveau schéma de l'enfance sera adopté par l'assemblée cette année permettant le renouvellement de l'action publique départementale en lien avec l'ensemble de ces partenaires publics et associatifs. Les moyens consacrés à la protection de l'enfance s'établiront en 2017 à 83,1 millions d'euros, soit une évolution de 3,8 % par rapport à 2016.
- De même, l'autonomie et la citoyenneté constituent des axes fondamentaux de l'action publique départementale en faveur des personnes âgées et handicapées qui se traduiront également dans le nouveau schéma départemental de l'autonomie qui sera adopté en 2017. Les opportunités offertes par la loi Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV), la solidité des partenariats avec l'ensemble des acteurs de la société civile depuis de nombreuses années, le travail engagé en 2016 autour de l'organisation d'une filière « Silver-économie » en Meurthe-et-Moselle, les démarches innovantes développées en matière d'hébergement à l'image des résidences accompagnées..., sont autant d'éléments constitutifs d'une action publique départementale innovante qui marquera fortement l'année 2017. Cette année, 172,9 millions d'euros seront consacrés aux politiques Personnes Agées / Personnes Handicapées en Meurthe-et-Moselle.
- Les politiques d'insertion sociale et professionnelle, dont le département porte la responsabilité, continueront à être fortement soutenues en 2017. Comme rappelé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Départemental d'Insertion voté en septembre 2016 et de ses déclinaisons territoriales, les actions destinées à soutenir une sortie positive d'un maximum de Meurthe-et-Mosellans des dispositifs

d'accompagnement socio-professionnel constitue un enjeu de solidarité et de cohésion sociale essentiel. 140,7 millions d'euros, dont 134,7 millions d'euros au titre des allocations RSA et contrats aidés, leurs seront consacrés cette année. A noter que même s'il y a une baisse du nombre d'allocataires du RSA, le montant des versements du RSA seront supérieurs à 2015 et 2016.

II – LES ELEMENTS DE CONTEXTE INTEGRES AU BUDGET 2017 :

Le niveau de mobilisation par nos concitoyens des trois allocations individuelles de solidarité continue de progresser en 2017 :

<i>en €</i>	BP 2016	BP 2017	%
APA	72 246 200	74 913 000	+3,7 %
PCH	26 049 000	26 404 000	+1,4 %
RSA	136 600 000	134 730 000	-1,4 %
TOTAUX	234 895 200	236 047 000	+0,5 %

Le détail de l'évolution en dépenses et en recettes de chacune de ces trois allocations individuelles de solidarité est présenté, comme chaque année, dans un rapport qui leurs sont entièrement consacrées. Retenons que pour la seule année 2017, le reste à charge prévisionnel des AIS pour le département s'élèvera à 102,3 millions d'euros.

- *Poursuivre les mesures de bonne gestion :*

Hors financement des AIS et en neutralisant les dépenses de transport, ce budget fait apparaître une augmentation modérée de l'ensemble des autres dépenses de fonctionnement de 2,8 millions d'euros (+0,7%) par rapport à 2016.

Dans le même temps, les indicateurs de santé financière resteront à un bon niveau : la capacité de désendettement du conseil départemental envisagée fin 2017 serait de 5,6 années ; la dette par habitant s'élève à 306 euros fin 2015 (contre 500 euros par habitant pour les départements de même strate).

1- Données financières du budget primitif 2017 :

Sans reprendre les éléments détaillés qui apparaissent dans le rapport d'équilibre budgétaire, le niveau des recettes de fonctionnement de l'année 2017 s'établit à un montant total de 674,1 M€, les dépenses de fonctionnement 2017 étant prévues à hauteur de 635,3 M€.

Les dépenses d'investissement 2017 sont proposées à hauteur de 115,3 M€ (hors crédits revolving) dont 89,8 M€ pour les équipements départementaux et non départementaux et 25,5 M€ pour le remboursement du capital de la dette.

Pour financer les investissements 2017, il est prévu un volume maximal de recours à l'emprunt de 58 M€.

Ci-après, vous trouverez la synthèse des propositions budgétaires par Mission en termes de dépenses et recettes :

DEPENSES		BUDGET PRIMITIF 2016			BUDGET PRIMITIF 2017		
CREDITS REELS DE L'EXERCICE	MISSION	Fct.	Inv.	Total	Fct.	Inv.	Total
	DEVELOPPEMENT et INSERTION	143,2 M€	0,1 M€	143,3 M€	141,0 M€	0,1 M€	141,1 M€
	AMENAGEMENT	53,5 M€	42,1 M€	95,6 M€	18,6 M€	39,9 M€	58,5 M€
	AGRICULTURE et ENVIRONNEMENT	3,4 M€	1,7 M€	5,1 M€	3,0 M€	2,4 M€	5,4 M€
	EDUCATION	23,5 M€	45,7 M€	69,2 M€	23,5 M€	40,5 M€	64,0 M€
	SOLIDARITE	261,8 M€	0,7 M€	262,5 M€	267,7 M€	1,0 M€	268,7 M€
	FINANCES et EUROPE	180,5 M€	32,4 M€	212,9 M€	181,5 M€	31,3 M€	212,8 M€
	TOTAL MISSIONS	665,8 M€	122,7 M€	788,5 M€	635,3 M€	115,3 M€	750,5 M€
	<i>Opérations de gestion financière: crédits revolving</i>		50,0 M€	50,0 M€		50,0 M€	50,0 M€
	TOTAL CREDITS REELS DE L'EXERCICE	665,8 M€	172,7 M€	838,5 M€	635,3 M€	165,3 M€	800,5 M€
<i>Opérations d'ordre de l'exercice</i>	76,5 M€	12,6 M€	89,1 M€	38,9 M€	1,0 M€	39,9 M€	
TOTAL DEPENSES BUDGET	742,3 M€	185,3 M€	927,6 M€	674,1 M€	166,3 M€	840,4 M€	

RECETTES		BUDGET PRIMITIF 2016			BUDGET PRIMITIF 2017		
CREDITS REELS DE L'EXERCICE	MISSION	Fct.	Inv.	Total	Fct.	Inv.	Total
	DEVELOPPEMENT et INSERTION	7,9 M€	0,0 M€	7,9 M€	8,6 M€	0,1 M€	8,7 M€
	AMENAGEMENT	3,2 M€	1,2 M€	4,4 M€	0,4 M€	0,1 M€	0,5 M€
	AGRICULTURE et ENVIRONNEMENT	4,3 M€	0,5 M€	4,8 M€	4,6 M€	0,8 M€	5,3 M€
	EDUCATION	7,1 M€	1,5 M€	8,6 M€	7,6 M€	1,2 M€	8,8 M€
	SOLIDARITE	45,4 M€	0,0 M€	45,4 M€	48,5 M€	0,0 M€	48,5 M€
	FINANCES et EUROPE	644,2 M€	50,2 M€	694,4 M€	604,4 M€	74,3 M€	678,7 M€
	TOTAL MISSIONS	712,1 M€	53,4 M€	765,5 M€	674,1 M€	76,4 M€	750,5 M€
	<i>Opérations de gestion financière: crédits revolving</i>		50,0 M€	50,0 M€		50,0 M€	50,0 M€
	TOTAL CREDITS REELS DE L'EXERCICE	712,1 M€	103,4 M€	815,5 M€	674,1 M€	126,4 M€	800,5 M€
	<i>Reprise anticipée des résultats antérieurs</i>	23,0 M€		23,0 M€			0,0 M€
Opérations d'ordre de l'exercice	7,2 M€	81,9 M€	89,1 M€		39,9 M€	39,9 M€	
TOTAL DEPENSES BUDGET	742,3 M€	185,3 M€	927,6 M€	674,1 M€	166,3 M€	840,4 M€	

Les rapports budgétaires 2017 sont présentés par Mission, selon la segmentation budgétaire tel que définie dans le règlement financier de la collectivité actualisé à cette session et en cohérence avec les commissions thématiques intérieures.

Ces rapports sont précédés du rapport spécifique habituel présentant le budget annexé 2017 des Allocations Individuelles de Solidarité :

- Rapport de présentation générale du budget primitif 2017.
- Rapport Allocations Individuelles de Solidarité - Budget annexé 2017.
- Mission Développement et Insertion : Rapports 11 et 12.
- Mission Aménagement : Rapports 21 à 23.
- Mission Agriculture et Environnement : Rapports 31 à 33.
- Mission Education : Rapports 41 à 49.
- Mission Solidarité : Rapports 51 à 56.
- Mission Finances et Europe : Rapports 61 à 67.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 14 Décembre 2016** est ouverte à 09 H 15, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **M. HARMAND Alde** et **Mme LUPO Rosemary**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mme PILOT Michèle** et **M. CORZANI André**.

DELIBERATION

RAPPORT N° 1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2017

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport de présentation générale du budget primitif 2017.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 16 DECEMBRE 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,




Mathieu KLEIN